

Chapitre IV - Les déchets issus de chantiers du Bâtiment et Travaux Publics

La production et la gestion des déchets issus de chantiers du BTP, majoritairement constitués de déchets inertes, s'opèrent au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, de sa création à sa fin de vie, que ce soit dans le bâtiment ou les travaux publics.

Le cycle de vie d'une construction comprend 6 étapes principales :

- 1) L'extraction des matières premières, matériaux et ressources naturelles,
- 2) La production d'énergie et la manufacture de produits,
- 3) Le transport des matières et produits, mais aussi des déchets,
- 4) La mise en œuvre des matériaux dans la construction,
- 5) La « vie en œuvre » de la construction c'est-à-dire son usage y compris les opérations d'entretien, maintenance, réparation, rénovation, réhabilitation,
- 6) La fin de vie de la construction comprenant les opérations de démolition-déconstruction, entraînant la production de déchets, dont les étapes et possibilités de gestion sont décrites dans le schéma ci-après.

Les bonnes pratiques de gestion des déchets inertes (qui s'appliquent également à la gestion de tout type de déchets issus de chantiers du BTP) correspondent à une gestion intégrée des déchets sur les lieux mêmes de production que sont les chantiers (prévention, réemploi et réutilisation), et une évacuation des déchets en appliquant la hiérarchie des modes de traitement (dans l'ordre recyclage, valorisation matière, autres valorisations et stockage).



Figure 54 : Schéma général des flux de déchets inertes du BTP, issus de chantiers et leurs filières de traitement

A. GISEMENT DE DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

1. Déchets inertes

La production théorique de **Déchets Non Dangereux Inertes du BTP est estimée à environ 17 546 070 tonnes pour 2018, et représente près de 95 % de déchets du BTP (+ 2 752 044 t / 2015).**

Les travaux menés sur les perspectives de productions de déchets du BTP à 12 ans, et de production de granulats, en collaboration avec la CERC PACA dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Carrières et du PRPGD, ont permis de mettre en évidence un lien étroit entre les chiffres d'affaire du secteur du bâtiment et des travaux publics, la production de granulats et la production de déchets. (Estimation des besoins en ressources minérales et élaboration des scénarios prospectifs à 12 ans, Etude CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur – octobre 2017)

Pour 2015, l'année de référence du PRPGD, l'estimation de la production de déchets du BTP et notamment de déchets inertes réalisé s'est basée sur la méthodologie du *guide ministériel « Prévention et gestion des déchets issus de chantiers du BTP - Guide méthodologique à l'attention des Conseils Généraux et de la Région Ile-de-France »*, ainsi que sur les recommandations du *Cahier Technique « Plans de Prévention et de Gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics – Élaboration et suivi » publié par l'ADEME et ECOBATP LR (septembre 2012)*. Les ratios utilisés dans ces méthodes s'appuient sur les dernières publications du Ministère de la transition écologique et solidaire, pour les estimations nationales de production de déchets du BTP, mais aussi sur les surfaces construites en m² et sur les populations, départementales, estimées en 2015, corrigées pour le tourisme pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Le gisement de déchets inertes, décomposé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité, pour le bâtiment et les travaux publics, est issu d'une actualisation du gisement 2015 sur la base de la prospective élaborée par la CERC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre des travaux communs du PRPGD et du Schéma Régional des Carrières. Ce gisement est actualisé en tenant compte des Chiffres d'affaires bâtiment et Travaux Publics réels pour 2018. Le chiffre d'affaire du Bâtiment représente 11 393 M€ pour 2018 et celui du secteur des TP est de 4 200 M€. C'est ce taux d'évolution appliqué au gisement de référence de l'année 2015, pour la région, par département ou par bassin de vie, qui permet de calculer le gisement de DI, DND et DD pour l'année d'enquête en cours. Le gisement total de déchets inertes est décomposé par secteur d'activité en appliquant les ratios de 81% pour le TP et de 19 % pour le Bâtiment en accord avec les données références du PRPGD.

	BATIMENT	TRAVAUX PUBLICS	DECHETS INERTES
Alpes-de-Haute-Provence	105 028 t	444 302 t	549 329 t
Hautes-Alpes	91 712 t	387 974 t	479 686 t
Alpes-Maritimes	771 873 t	3 265 276 t	4 037 148 t
Bouches-du-Rhône	1 283 429 t	5 429 330 t	6 712 760 t
Var	745 451 t	3 153 504 t	3 898 955 t
Vaucluse	357 184 t	1 511 007 t	1 868 191 t
Région - Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 354 677 t	14 191 391	17 546 070 t

Tableau 62 : Evaluation de la production de déchets inertes par département et par secteur d'activité du BTP en Région

Le secteur des travaux public produit près de 80 % des déchets inertes du BTP.

Les départements littoraux (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) produisent près de 83 % (13,2 millions de tonnes) des déchets inertes de la région :

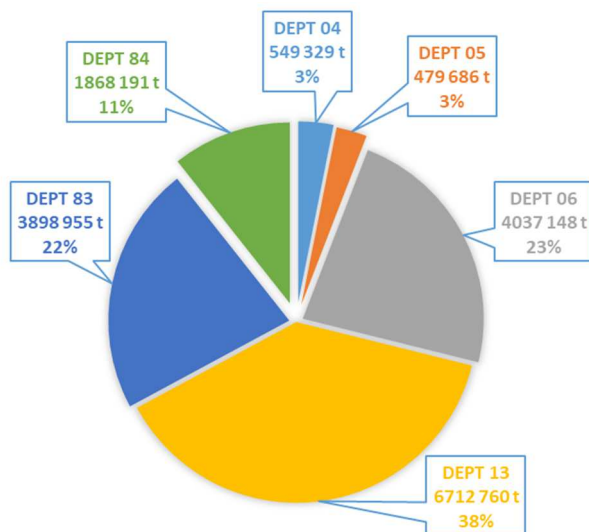


Figure 55 : Répartition départementale du gisement de déchets inertes en Région

2. Gisement de déchets issus de chantiers du BTP

Il est important de noter que les déchets issus de chantiers du BTP comprennent une forte proportion de déchets inertes (près de 95 %), mais également des Déchets Non Dangereux (DND) et des Déchets Dangereux (DD).

En 2018, la répartition est la suivante :

ANNEE 2017 REGION SUD	Déchets dangereux	Déchets Non Dangereux	Déchets Inertes	Total	Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes	Répartition en %
Source de donnée	mise à jour 2018, base Chiffres d'affaire et prospective	mise à jour 2018, base Chiffres d'affaire et prospective	mise à jour 2018, base Chiffres d'affaire et prospective			
Bâtiment	145 205 t	541 677 t	3 354 677 t	4 041 559 t		22%
Travaux Publics	130 435 t	215 420 t	14 191 391 t	14 537 246 t		78%
Total Gisement de déchets du BTP	275 640 t	757 097 t	17 546 068 t	18 578 806 t		

Tableau 63 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets issus de chantiers du BTP en Région

En 2018, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a généré près de 18,6 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP, dont 94 % sont des déchets inertes, 4 % des déchets non dangereux et moins de 2 % des déchets dangereux ; 78 % des déchets issus de chantiers du BTP étant produits par le secteur des travaux publics.

B. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

En 2018, environ 14,044 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP (Inertes, Déchets non dangereux et déchets dangereux) sont collectées par les installations accueillant majoritairement ce type de déchets (Carrières, Centrales d'enrobé, Plateformes de regroupement, de tri et de recyclage, et ISDI) mais aussi par des installations accueillant majoritairement des Déchets Non Dangereux (déchèteries publiques et professionnelles, centres de tri, et ISDND). (+ 3 190 340 tonnes /2015)

Près de 2,725 millions de tonnes **de déchets issus de chantiers du BTP transitent** d'une installation vers une autre, ce qui correspond à du transport vers une filière de traitement et/ou de valorisation, dont 2,512 millions de tonnes de déchets inertes. Certains flux ont également transité d'un département à l'autre ou vers une autre région (Cf. Chapitre flux interrégionaux).

1. Déchets inertes traités dans les installations

Les installations implantées sur la région ont collecté (déchets entrants cumulés sur l'ensemble des installations enquêtées, y compris les flux en transit) **13 341 709 tonnes de déchets inertes**.

Les déchets traités correspondent aux déchets pris en charge par les filières de traitement (recyclage, remblaiement, stockage). Ils ne prennent pas en compte les flux de déchets en transit (sortant d'une installation pour entrer sur une autre), ni le stockage temporaire sur site. **Les déchets traités représentent 11 013 420 tonnes de déchets inertes** (contre 10 280 000 tonnes en 2017, soit +733 088 t).

Les déchets inertes sont traités via 3 principales filières de traitement :

- **Le recyclage pour 29 % environ, soit un total de 3 243 879 tonnes de déchets inertes** (contre 2 865 000 t en 2017, soit + 379 337 t). Les déchets inertes subissent un traitement de type pré-tri, tri / concassage / criblage pour la production de ressources secondaires.

Les principaux matériaux produits sont :

- Terre et cailloux et matériaux meubles 0/20 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Terres criblées non végétales 0/10 – 0/20 – 0/31
- Grave non traitée 0/20 – 0/30 – 0/31.5 – 0/50 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Grave traitée 0/30 – 0/60
- Gravillons 0/14 – 0/20 - 4/10 – 4/16 – 10/22 – 16/22
- Ballasts 16/60 – 20/40 – 20/60 – 30/80 – 40/60 – 40/80 – 60/80
- Sables 0/4 – 0/6 – 0/8 – 0/10
- Agrégats d'enrobés pour être intégrés au process de fabrication d'enrobés
Certains de ces produits bénéficient d'un marquage CE2+.

- **Le remblaiement en carrières et le réaménagement dans les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** (utilisation des déchets inertes pour le réaménagement des installations) concerne 49 % environ des déchets inertes traités, est en hausse en 2018 avec **5 392 426 tonnes de déchets inertes** (contre 4 775 000 t en 2017, soit + 617 226 t).

- **Le stockage ultime en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** concerne **22 % des déchets traités** dans les installations de la région, **soit environ 2 377 114 tonnes** (contre 2 641 000 t en 2017, soit une notable de -225 895 t).



inertes

baisse

○ **INDICATEURS**

Déchets Inertes	Flux de Déchets Inertes traités dans les installations en 2018	Evolution sur la période 2017- 2018	Evolution sur la période 2015 (année de référence /2018)
Recyclage	3 243 879 t	↗ + 379 337 t	↗ + 1 082 133 t
Remblaiement	5 392 426 t	↗ + 617 226 t	↗ + 1 034 806 t
Stockage en ISDI	2 377 114 t	↘ - 225 895 t	↗ + 133 400 t
Déchets inertes traités	11 013 420 t	↗ + 770 667 t	↗ + 2 250 339 t

Compte-tenu de l'évolution du gisement de déchets inertes estimée selon la prospective économique (+ 2,752 Mt / 2015), et de l'évolution du flux de déchets traités dans les installations de la région, soit + 770 700 t /2017 (et + 2,250 Mt /2015), le principal constat à mettre en évidence est une amélioration de la traçabilité des flux de déchets en 2018 par rapport aux années précédentes (57% du gisement de DND inertes et non inertes collecté en installations contre 43 % en 2015). De plus, la tendance montre une baisse des flux en stockage, et une augmentation importante des flux de déchets en filières de recyclage (+ 1,082 Mt /2015) et de remblaiement recyclage (+ 1, 035 Mt /2015).

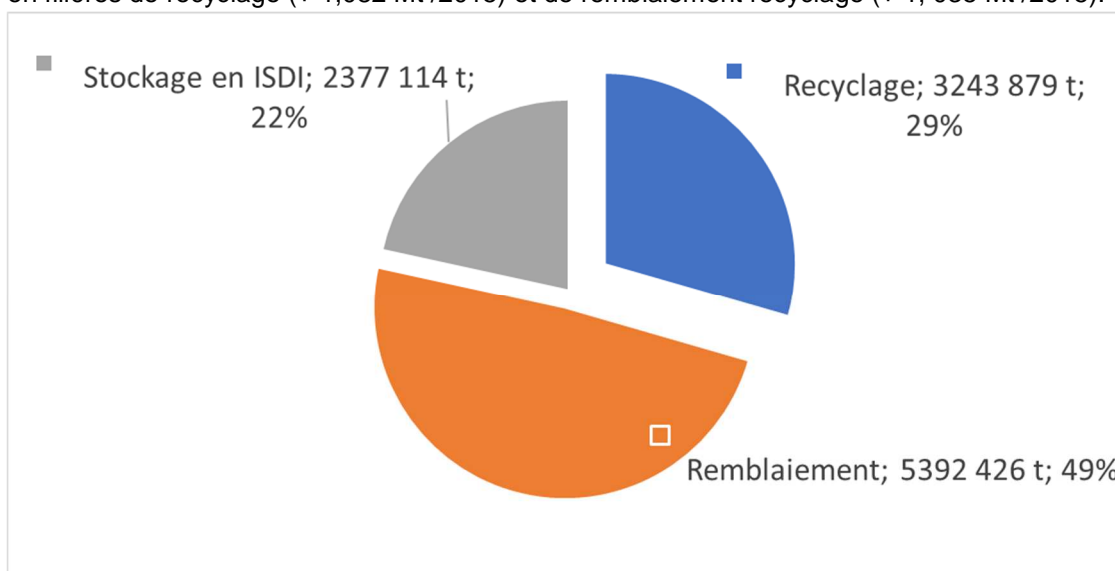


Figure 56 : Répartition des filières de valorisation, stockage de Déchets Inertes traités au niveau des installations dans la région

En 2018, la performance de valorisation des déchets inertes du réseau d'installations du territoire régional est de 78 %, ce qui signifie que 78 % des déchets inertes accueillis et traités par des opérations de transit, tri, recyclage et valorisation sont valorisés (contre 74% en 2017, soit +8 points /2015).

2. Déchets inertes en réutilisation

En 2018, les déchets inertes réutilisés en interne par les entreprises du BTP sont estimés à environ 5 283 937 tonnes de déchets inertes du BTP, soit une proportion de 29% du gisement de déchets inertes.

Pour des raisons économiques principalement, les déchets inertes issus de déblais mais parfois aussi des déchets inertes issus de démolition sont gérés au plus près des chantiers et en interne au sein des entreprises. Plusieurs études et enquêtes menées ces dix dernières années, dans le cadre de l'évaluation des gisements de déchets de chantier du BTP, ont montré des taux de réutilisation de déchets inertes compris entre 15 et 35 %.

C'est en fonction des gisements estimés, des tonnages collectés dans les installations sur l'année et la connaissance des flux de déchets inertes dans les installations non autorisées communiquées par les services de l'Etat, que les taux de réutilisation sont ajustés, chaque année, sous forme d'hypothèse, pour chacun des territoires départementaux.

L'hypothèse d'une augmentation du taux de réutilisation (par rapport à 2017) a été faite pour deux départements qui ont vu augmenter leurs tonnages recyclés de déchets inertes sans augmentation significative des flux accueillis dans les installations : Bouches-du-Rhône et Vaucluse.

Le taux de réutilisation des déchets inertes est en moyenne de 29 % à l'échelle de la région en 2018 (moyenne annuelle comprise entre 22% et 29 % depuis 2015).

3. Déchets inertes en stockage illégal

En 2018, environ 1 280 000 tonnes de déchets inertes du BTP, soit 7 % des déchets inertes produits, sont évacués et stockés illégalement.

Une estimation des tonnages de déchets inertes issus de chantiers du BTP éliminés en dehors des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) a été réalisée par les services de la DREAL pour l'année 2016. Les estimations pour 2018 se basent, par défaut d'actualisation, sur les estimations de la DREAL.

Nous avons cependant effectué une hypothèse de baisse de ce flux depuis 2017 pour le département des Alpes-Maritimes (Stockage illégal estimé à 100 000 t en 2018 au lieu de 700 000 t en 2016) compte tenu du fort tonnage collecté et traité en installations, qui ne peut s'expliquer par les chantiers en cours sur ce territoire. La traçabilité a fortement augmenté dans les installations de ce département depuis 2015 : la quasi-totalité du gisement estimé ayant été collecté dans les installations autorisées en 2018 (83% 2018 contre 64 % en 2015).

Pour le département des Bouches-du-Rhône, les tonnages pris en charge par les installations autorisées a fortement diminué (54% du gisement en 2018 contre 64% en 2015), l'hypothèse d'un flux de déchets inertes en installation illégales légèrement plus important pour 2018 a donc été formulée (400 000 t au lieu de 320 000 t entre 2015 et 2017)

4. Déchets inertes non tracés

En 2018, la différence entre le gisement de déchets inertes et les flux de déchets identifiés représente environ 630 000 tonnes soit moins de 4% des déchets inertes produits.

Ce flux concerne une part de déchets traités hors région, dont l'évaluation est basée sur les plans départementaux de gestion et de prévention des déchets du BTP réalisés dans les régions voisines de la région.

Il concerne aussi sans doute des flux non tracés de déchets inertes qui peuvent être :

- des dépôts sauvages non référencés en flux de stockage illégal,
- des mélanges de déchets inertes et DND ayant suivi des filières de traitement et d'élimination réglementaires, mais dont la traçabilité, en tant que déchets d'origine de chantiers du BTP, n'est pas déclarée ou suivie par les installations,
- un excédent issu de flux démobilisés de stockages pluriannuels et intégrés dans les filières autres filières pour l'année 2018,
- une partie des différents flux estimés dans les paragraphes ci-avant,...

5. Bilan sur les filières de traitement des déchets inertes

Le tableau suivant présente les tonnages des flux identifiés pour les différentes filières, par département, bassin et pour la région.

Le tableau ci-dessous présente les **tonnages bruts** (c'est-à-dire comptabilisant les déchets importés d'autres territoires et départements / autres régions) déclarés avoir été collectés dans les installations suivies par nos enquêtes annuelles (*Ces tonnages ne tiennent pas donc pas compte des corrections concernant les imports/exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires pour des calculs de taux de valorisation aux échelles de chacun des territoires départementaux*) :

TERRITOIRE	Dépt 04	Dépt. 05	Dépt. 06	Dépt. 13	Dépt. 83	Dépt.84	Région
<i>Flux de déchets inertes en Transit entre les installations</i>	51 792 t	143 066 t	595 625 t	1 097 931 t	473 821 t	150 425 t	2 512 660 t
Flux Déchets inertes en RECYCLAGE (valorisé en installations)	38 991 t	155 748 t	583 361 t	1 167 391 t	670 306 t	628 083 t	3 243 879 t
Flux Déchets inertes en REMBLAIEMENT (valorisé en installations)	192 223 t	144 359 t	1 715 141 t	1 919 737 t	1 209 988 t	210 979 t	5 392 426 t
Flux Déchets inertes en STOCKAGE ISDI (traité en installations)	37 334 t	32 365 t	1 391 533 t	564 032 t	289 163 t	62 687 t	2 377 114 t
Flux total de Déchets inertes traités dans les installations	268 548 t	332 471 t	3 690 035 t	3 651 160 t	2 169 456 t	901 749 t	11 013 420 t
Flux Déchets inertes en RÉUTILISATION (Estimation)	191 961 t	124 521 t	604 614 t	2 680 855 t	973 196 t	708 789 t	5 283 937 t
Flux Déchets inertes en STOCKAGE ILLEGAL (Estimation)	60 000 t	50 000 t	100 000 t	400 000 t	560 000 t	110 000 t	1 280 000 t
Flux brut total de Déchets inertes VALORISE	258 329 t	380 886 t	2 543 778 t	5 735 801 t	2 833 145 t	1 507 973 t	13 259 911 t

Tableau 64 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par département (données brutes)

BASSIN	Alpin	Azuréen	Provençal	Rhodanien	Région
<i>Flux de déchets inertes en Transit entre les installations</i>	225 153 t	686 217 t	1 442 408 t	158 883 t	2 512 660 t
Flux Déchets inertes en RECYCLAGE (valorisé en installations)	201 538 t	780 486 t	1 556 441 t	705 414 t	3 243 879 t
Flux Déchets inertes en REMBLAIEMENT (valorisé en installations)	336 582 t	2 190 081 t	2 630 484 t	235 279 t	5 392 426 t
Flux Déchets inertes en STOCKAGE ISDI (traité en installations)	69 699 t	1 420 151 t	810 077 t	77 187 t	2 377 114 t
Flux total de Déchets inertes traités dans les installations	607 819 t	4 390 718 t	4 997 002 t	1 017 880 t	11 013 420 t
Flux Déchets inertes en RÉUTILISATION (Estimation)	318 648 t	889 679 t	3 161 403 t	914 207 t	5 283 937 t
Flux Déchets inertes en STOCKAGE ILLEGAL (Estimation)	111 612	264 033 t	763 628 t	140 727 t	1 280 000 t
Flux brut total de Déchets inertes VALORISE	647 696 t	3 373 653 t	7 291 893 t	1 946 669 t	13 259 911 t

Tableau 65 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par bassin (données brutes)

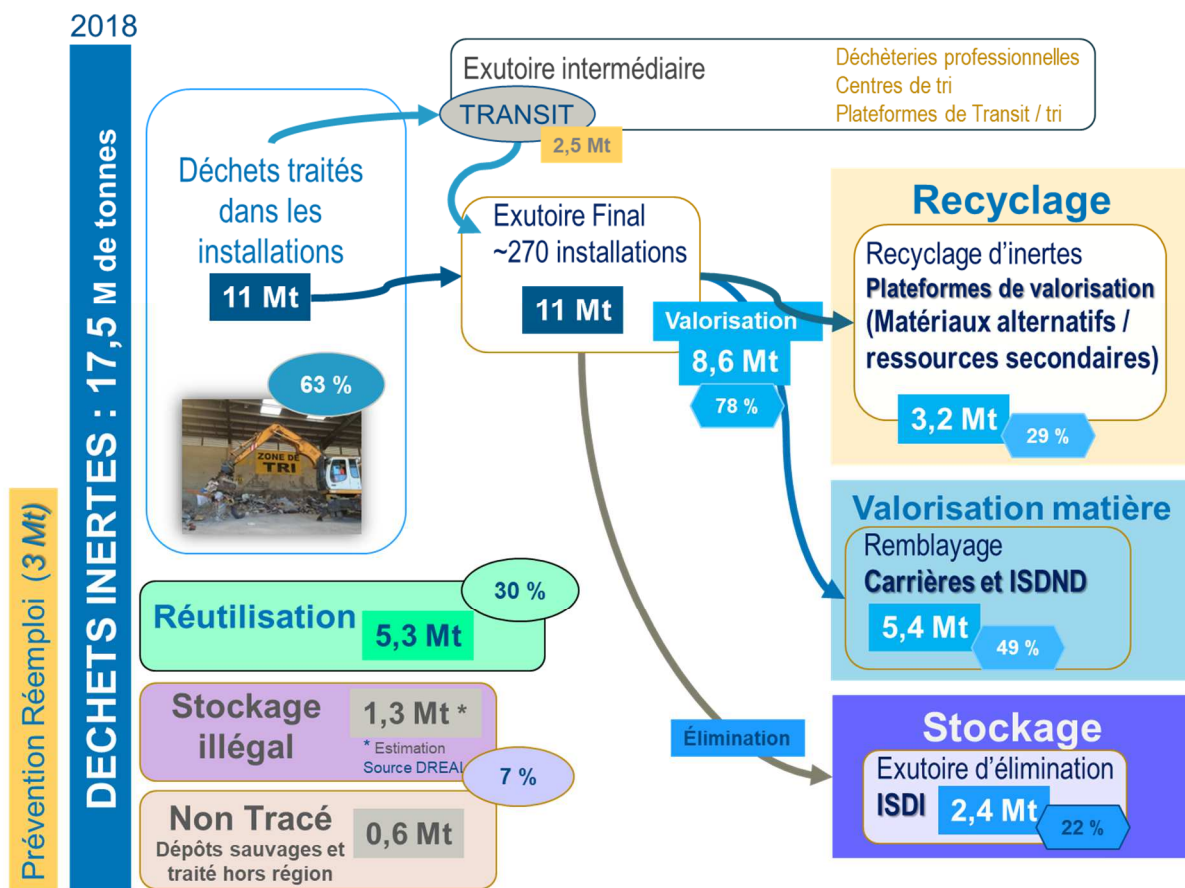


Figure 57 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de chantiers du BTP par filière

Concernant le réemploi, le taux de 20 % retenu en 2015 a été considéré stable pour 2018, conformément aux estimations nationales (entre 20 et 30 % des déchets inertes produits).

Même si les tonnages de déchets inertes traités dans les installations a progressé par rapport aux années précédentes, de même que les tonnages valorisés dans les installations, compte tenu de l'augmentation du gisement de déchets inertes (liée à la hausse des chiffres d'affaires de l'activité), il est fait l'hypothèse d'une augmentation de la part des flux en réutilisation, et qui se justifie par un ancrage de ces pratiques dans les grandes entreprises. Il est important de noter que l'estimation des flux en stockage illégal n'a pas été mise à jour par les services de l'état depuis 2016, et que ce flux est supposé stable à l'échelle de la région.

6. Taux de valorisation des déchets du BTP

Le taux de valorisation (68 % sur l'année de référence 2015) atteint 74,2 % pour l'année 2018 sur le territoire régional.

Des disparités persistent à l'échelle départementale, avec d'excellentes performances notamment pour les départements des Hautes-Alpes et du Vaucluse et malgré tout une forte progression du taux de valorisation du département des Alpes-Maritimes (52 % en 2016). Les tonnages produits et accueillis dans les installations du département des Alpes de Haute Provence sont en nette diminution, de même que les flux valorisés dans ces installations

L'augmentation des flux en filières de remblaiement, et de recyclage entraîne une augmentation du taux de valorisation pour l'année 2018. Pour les seuls déchets inertes le taux de valorisation est de l'ordre de 76 %.

Le tableau ci-dessous présente les **tonnages corrigés** de déchets non dangereux inertes et non inertes (déchets produits par le territoire et valorisés, c'est-à-dire comptabilisant l'ensemble des tonnages produits par le département ou bassin concerné, y compris si ces flux ont été traités dans d'autres départements, bassins ou régions ; ils ne comprennent pas les flux importés produits dans d'autres territoires - départements, bassins ou régions) déclarés avoir été collectés dans les installations régionales suivies par nos enquêtes annuelles. *Ces tonnages tiennent compte des corrections concernant les imports/exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires au calcul de taux de valorisation aux échelles de chacun des territoires départementaux :*

Taux de valorisation du territoire = (tonnages de déchets non dangereux inertes et non inertes produits par le territoire et valorisés) / Gisement de déchets non dangereux inertes et non inertes du territoire.

	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	TOTAL 2018
Flux total de Déchets inertes valorisé produit à l'échelle du territoire	258 329 t	380 886 t	2 543 778 t	5 735 801 t	2 833 145 t	1 507 973 t	13 259 911 t
Flux total de déchets non dangereux, inertes et non inertes valorisé (DI + DND) produit à l'échelle du territoire considéré pour le calcul du Taux de valorisation	267 795 t	389 152 t	2 613 348 t	5 851 477 t	2 900 333 t	1 540 166 t	13 562 271 t
Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)	47 %	78 %	62 %	83,7 %	71,4 %	74 %	74 ,2 %

Tableau 66 : Taux de valorisation des déchets du bâtiment et des Travaux Publics par département (Données corrigées des flux imports – exports sur les départements)

	ALPIN	AZUREEN	PROVENCAL	RHODANIEN	TOTAL 2018
Flux total de Déchets inertes valorisé produit à l'échelle du territoire	647 696 t	3 373 653 t	7 291 893 t	1 946 669 t	13 259 911 t
Flux total de déchets non dangereux, inertes et non inertes valorisé (DI + DND) produit à l'échelle du territoire considéré pour le calcul du Taux de valorisation	665 605 t	3 462 903 t	7 446 085 t	1 987 678 t	13 562 271 t
Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne)	61,5 %	64,2 %	79,9 %	80,2 %	74 ,2 %

Tableau 67 : Taux de valorisation des déchets du bâtiment et des Travaux Publics par Bassin (Données corrigées des flux imports – exports sur les départements)

C. LA COLLECTE DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP DANS LES INSTALLATIONS IMPLANTEES EN REGION

En 2018, 293 installations constituent la base de l'enquête spécifique « déchets du BTP » menée par l'ORD&EC, avec 248 sites opérationnels sur le territoire régional (et 47 installations définies comme « inactives », car elles n'ont pas reçu de déchets pour l'année d'exploitation 2018 mais disposent d'une autorisation préfectorale ICPE).

L'ORD&EC, depuis ses travaux sur l'année d'exercice 2017, utilise la base de données nationale SINOE© (<https://www.sinoe.org/>) pour le traitement des données issues des enquêtes annuelles.

Le tableau suivant présente le recensement des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation (nomenclature SINOE© décrite ci-dessous) par département et bassin d'implantation.

- 05A - Plateforme de tri : 5 installations
- 05C - Plateforme de regroupement : 26 installations
- 07EB - Plateforme de recyclage : 111 installations
- 07F - Carrière en réaménagement : 78 installations
- 07ED - Centrale d'enrobage : 32 installations
- 12C - Stockage en ISDI - Installations de stockage de déchets inertes - CET3 : 41 installations

Code type service	Libellé type service	Statut	Alpin			Total Alpin	Azuréen			Total Azuréen	Provençal			Total Provençal	Rhodanien		Total Rhodanien	Total général
			04	05	83		06	83		13	83	84		13	84			
05A	Tri	Actif	-	-	-	-	-	1	1	2	2		4	-	-	-	5	
Total 05A	Total Plateforme de Tri		-	-	-	-	-	1	1	2	2		4	-	-	-	5	
05C	Regroupement de déchets	Actif	-	-	-	-	4	1	5	8	5		13	-	6	6	24	
		Inactif	-	-	-	-	1	-	1	-	-		-	-	1	1	2	
Total 05C	Total Plateforme de Regroupement		-	-	-	-	5	1	6	8	5		13	-	7	7	26	
07EB	Concassage de déchets de démolition	Actif	11	17	1	29	11	10	21	15	14		29	1	20	21	100	
		Inactif	3	2	-	5	2	1	3	-	1		1	1	1	2	11	
Total 07EB	Total Plateforme de Recyclage		14	19	1	34	13	11	24	15	15		30	2	21	23	111	
07ED	Centrale d'enrobage	Actif	3	2	-	5	3	4	7	9	3		12	2	5	7	31	
		Inactif	-	-	-	-	1	-	1	-	-		-	-	-	-	1	
Total 07ED	Total Centrale d'enrobage		3	2	-	5	4	4	8	9	3		12	2	5	7	32	
07F	Carrière en réaménagement	Actif	3	8	-	11	6	6	12	15	8		23	1	9	10	56	
		Inactif	6	7	-	13	-	-	-	3	5		8	-	1	1	22	
Total 07F	Total Carrière en réaménagement		9	15	-	24	6	6	12	18	13		31	1	10	11	78	
12C	ISDI installation de Stockage de Déchets	Actif	4	6	-	10	4	1	5	6	6		12	2	8	10	37	
		Inactif	-	-	1	1	-	1	1	1	-		1	-	1	1	4	
Total 12C	ISDI		4	6	1	11	4	2	6	7	6		13	2	9	11	41	
Total général			30	42	2	74	32	25	57	59	44		103	7	52	59	293	

Tableau 68 : Typologie régionale des installations de gestion et traitement des déchets inertes de chantier du BTP par département et bassin

A ces installations s'ajoutent d'autres installations, accueillant majoritairement des DAE et/ou des DMA / ordures ménagères résiduelles, ayant accueilli des déchets inertes et/ou des déchets du BTP ; ces installations sont recensées notamment dans le cadre des enquêtes annuelles DMA et ITOM de l'ORD&EC.

- 04B- déchèteries publiques (accueil de déchets inertes des particuliers et éventuellement de déchets professionnels) : 299 installations
- 04BA- déchèteries professionnelles (recensement incomplet) : 19 installations
- 05A- Centre de tri multimatériaux : 14 installations
- 12B- ISDND (accueil de DND en stockage et/ou accueil de Déchets Inertes pour le réaménagement) : 14 installations

Les tonnages de déchets inertes et/ou de déchets identifiés issus de chantiers du BTP sur ces installations sont pris en compte dans les chiffres du présent chapitre.

Les déchets inertes identifiés et accueillis dans les déchèteries publiques et professionnelles ne font que transiter par ces installations, et les origines (BTP ou autres activités, voire producteurs particuliers) des DND et des DD ne sont actuellement pas identifiables de par les registres de suivi de ces sites.

Seuls les flux de déchets inertes sont pris en considération pour ces installations, dont les tonnages sont ensuite envoyés vers des installations recensées dans l'enquête déchets du BTP de l'ORD&EC.

Code type s	Libellé type service	Statut	Alpin			Total Alpin	Azuréen			Total Azuréen	Provençal			Total Provençal	Rhodanien		Total Rhodanien	Total général
			04	05	83	06	83	13	83	84	13	84						
05A	Tri	Actif	0	0	0	0	4	1	5	7	1	0	8	0	1	1	14	
Total 05A	Total Centre de tri multimatériaux		0	0	0	0	4	1	5	7	1	0	8	0	1	1	14	
12B	ISDND- Installations de stockage de déchets non dangereux	Actif	1	3	0	4	0	0	0	6	2	0	8	0	2	2	14	
Total 12B	ISDND		1	3	0	4	0	0	0	6	2	0	8	0	2	2	14	
04B	Déchèterie	Actif	32	29	1	62	52	15	67	55	63	1	119	16	35	51	299	
Total 04B	Total Déchèterie		32	29	1	62	52	15	67	55	63	1	119	16	35	51	299	
04BA	Déchèterie professionnelle	Actif	0	1	0	1	3	1	4	9	2	0	11	0	3	3	19	
Total 04BA	Total Déchèterie professionnelle		0	1	0	1	3	1	4	9	2	0	11	0	3	3	19	
Total général			33	33	1	67	59	17	76	77	68	1	146	16	41	57	346	

Tableau 69 : Typologie régionale des installations DMA et ITOM ayant accueilli des déchets inertes de chantier du BTP

Les cartes suivantes présentent la localisation des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie d'installation.

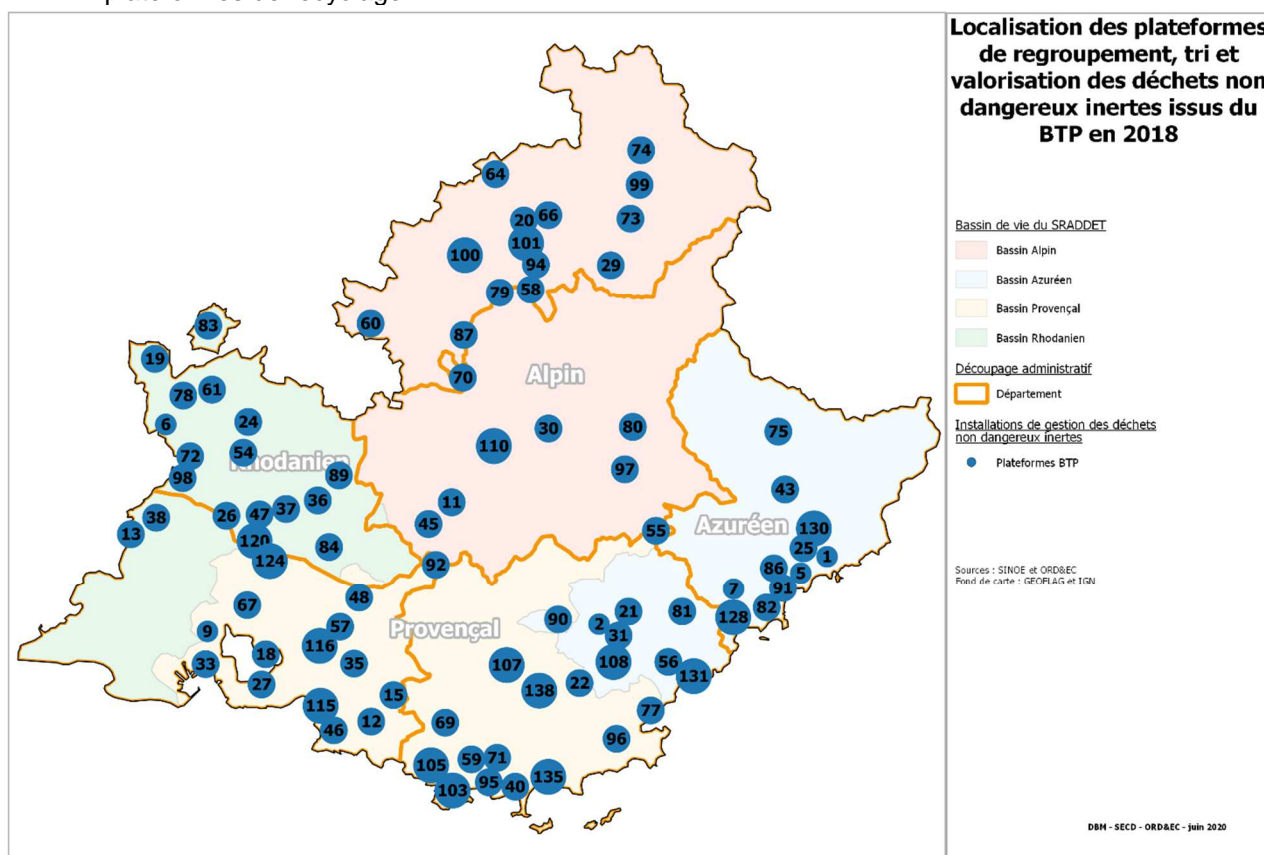
1. Les plateformes de regroupement, tri et valorisation

Les plateformes de regroupement, tri et valorisation de déchets du BTP sont des installations adaptées aux professionnels producteurs de déchets de chantier, recensées dans le cadre de l'enquête annuelle « Déchets du BTP » de l'ORD&EC. Les tonnages présentés ci-dessous intègrent également les déchets réceptionnés dans les centres de tri multi matériaux issus de l'enquête ITOM de l'ORD&EC.

En 2018, ce sont 142 plateformes du BTP recensées dans la région, ainsi que 14 centres de tri de déchets multi matériaux, qui ont permis de collecter près de 5 000 1 757 tonnes de déchets issus du BTP, **dont 4 851 772 tonnes de déchets inertes (contre 4 546 806 t en 2017, soit + 304 966 t)**.

Ces installations sont réparties selon leurs activités principales, parmi les typologies suivantes :

- 5 plateformes de tri
- 26 plateformes de regroupement
- 111 plateformes de recyclage



Carte 28 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes

Les nouvelles installations identifiées pour l'année 2018 sont les suivantes :

Plateformes de recyclage :

- CBA (Granulat Plus) / Vinon-sur-Verdon (83)
- SEC (Granulat Plus) / SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06)
- COPAT/COVAL / CAROMB (84)

Plateformes de regroupement :

- DURANCE GRANULAT / CHEVAL-BLANC (84)

Les installations ayant fermées en 2018 sont :

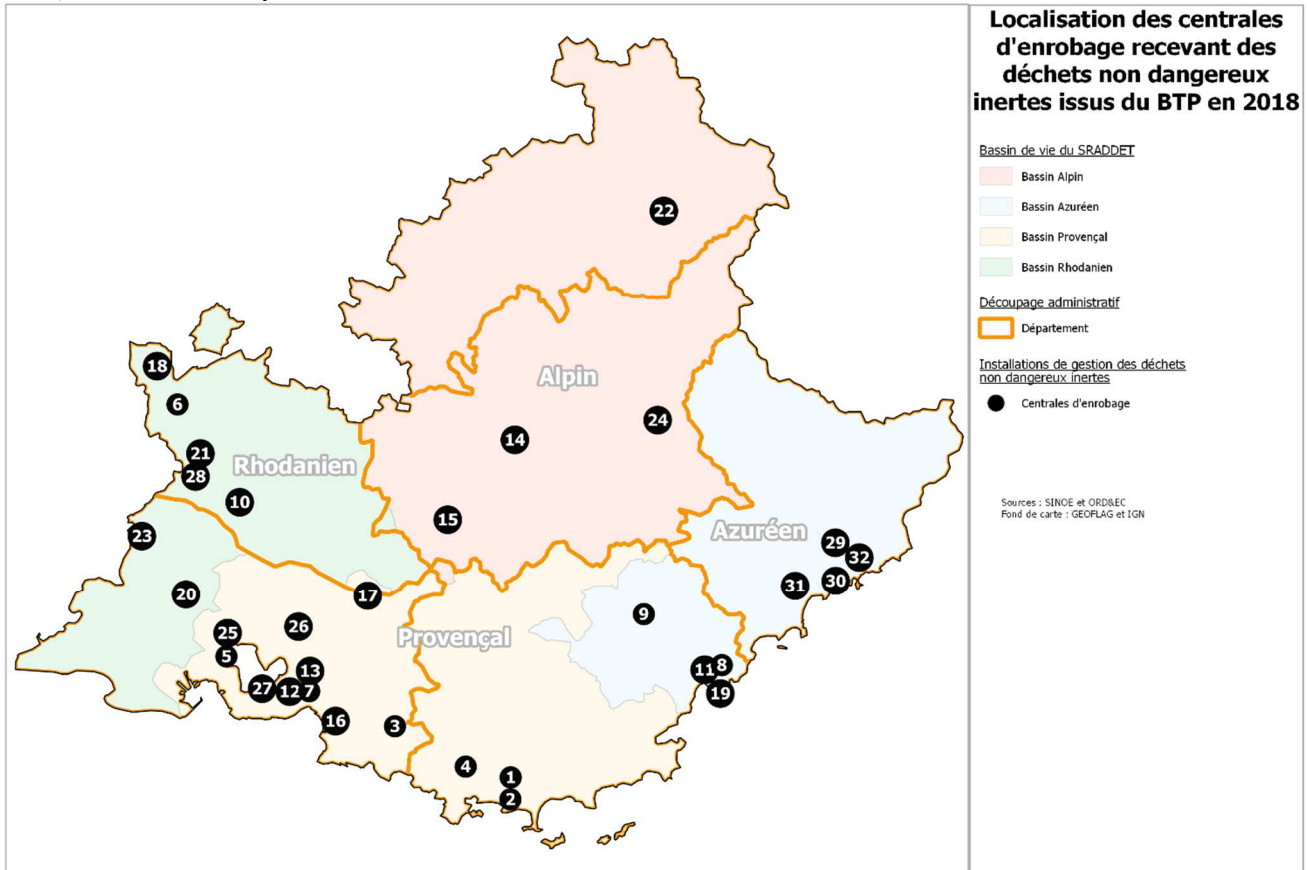
- Plateforme de Regroupement des Tourrettes / TOURETTES (83)
- Plateforme de Recyclage Zone Portuaire / LAFARGEHOLCIM GRANULATS / LE PONTET (84)
- Plateforme de Recyclage Colas Perasso / COLAS MM / MANOSQUE (04)
- Plateforme de Recyclage SCREG SUD EST (Groupe COLAS MM) / VITROLLES (13)

Globalement au niveau régional, le nombre de plateformes, y compris par typologie, est stable entre 2017 et 2018.

2. Les centrales d'enrobés

Les centrales d'enrobés sont des unités de production de matériaux de chaussées élaborés à partir d'un mélange de granulats, de bitumes et d'additifs. Certaines centrales incorporent dans leur procédé de fabrication, dans une certaine proportion et sous certaines conditions, des agrégats d'enrobés produits après concassage et criblage à partir d'enrobés de récupération (issus de rebus de production et déchets de chantiers) voire d'autres matériaux inertes de démolition.

32 centrales d'enrobés recevant des déchets inertes (contre 33 en 2017) ont été recensées dans la région. En 2017, ces installations ont permis la collecte de **581 101 tonnes de déchets inertes (contre 473 617 t en 2017, soit + 107 484 t)**.



Carte 29 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes

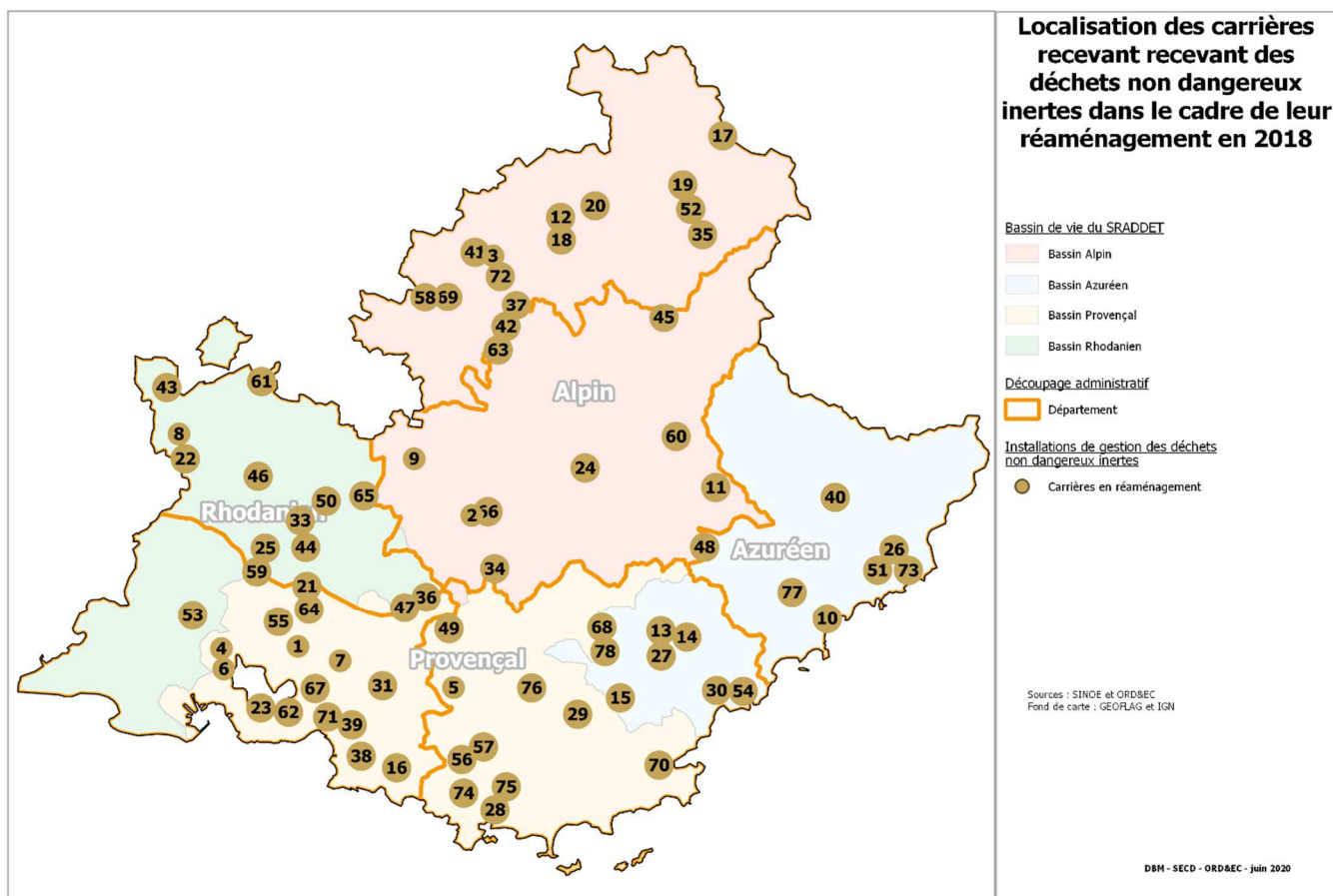
Une centrale d'enrobés a fermé en 2018 :

- COZZI (Groupe COLAS MM) / ANNOT-SAINT-BENOIT (04)

3. Les carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les carrières sont des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) dont l'activité consiste en l'extraction de matériaux minéraux. Dans le cadre de leur arrêté préfectoral, de nombreuses carrières doivent réaliser une remise en état du site au fil de leur exploitation. Ce réaménagement (reprofilage des talus et front de taille, intégration paysagère) peut être réalisé avec des déchets inertes issus de chantiers du BTP.

En 2018, la région compte 78 carrières (80 en 2017) qui sont autorisées à recevoir des **déchets inertes** dans le cadre de leur réaménagement. Parmi elles, 56 ont réceptionné des déchets en 2018, et 22 sites sont identifiés comme inactifs (n'ont pas reçu de déchets inertes en 2018). Ces carrières ont utilisé près de **5 239 419 tonnes de déchets inertes (contre 4 732 032 t en 2017, soit + 507 769 t)**.



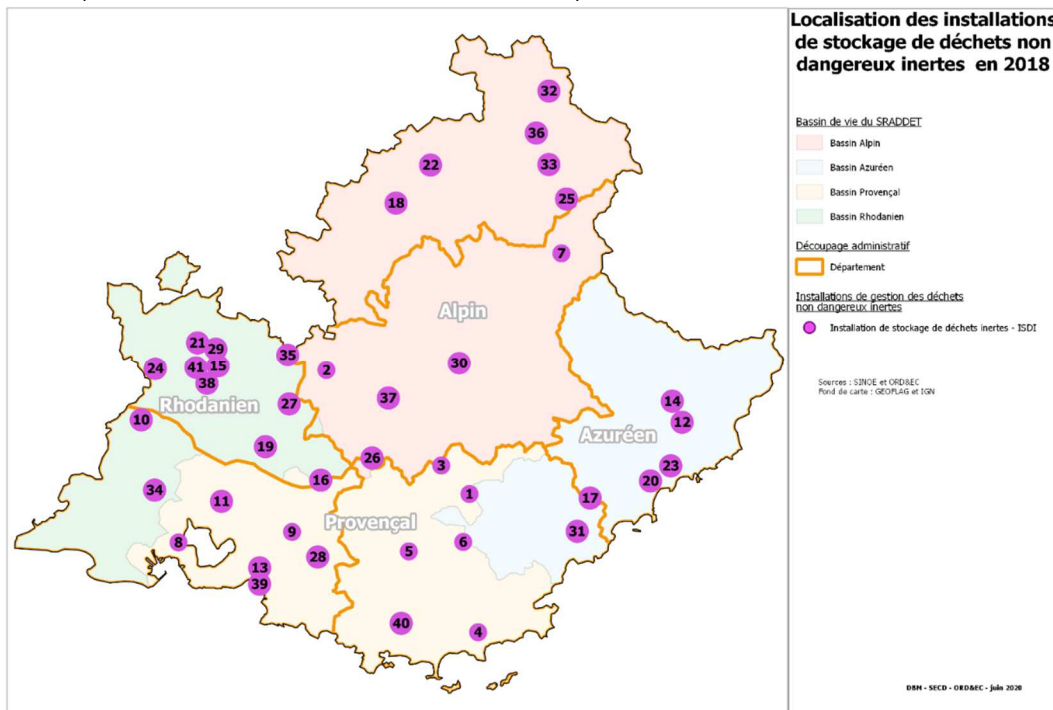
Carte 30 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Deux carrières ont fermé en 2018 :

- DURANCE GRANULATS / CHEVAL BLANC (84)
- PROROCH / MAUBEC (84)

4. Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

En 2018, 41 ISDI sont recensées sur le territoire régional (contre 43 en 2017), dont 4 sont inactives (n'ont pas reçu de déchets en 2018). Ces installations ont procédé au stockage ultime de près de 2 349 419 tonnes de déchets inertes (contre 2 604 884 en 2017, soit -255 465 t).



Carte 31 : Localisation des Installations de Stockage de Déchets Inertes

Deux ISDI ont fermé en 2018 :

- CALVIN FRERES / VELAUX (13)
- SEPM (Groupe COLAS) / MARSEILLE (13015)

5. Les autres Installations accueillant en minorité des déchets issus de chantiers du BTP

- **ISDND** (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux)
14 sites accueillent en tant que déchets ultimes :
 - 32 696 tonnes de déchets inertes
 - 1 678 t de déchets non dangereux (non inertes)
 - 84 t de déchets dangereux (terres faiblement polluées)
 - Dans le cadre de leur réaménagement (couverture, construction d'alvéole...), les ISDND ont réceptionné 286 921 t de déchets inertes (valorisation au sens de la réglementation)
- **Déchèteries publiques** : 299 déchèteries réceptionnent des déchets inertes issus de chantiers de particuliers et parfois aussi de professionnels. Les déchets non dangereux issus de chantiers du BTP ne peuvent pas être identifiés spécifiquement, car mélangés aux flux de déchets triés des particuliers et des déchets d'activités éventuellement autorisés. Ces 299 installations accueillent :
 - 366 884 tonnes de déchets inertes
- **Déchèteries professionnelles** : à ce jour, les déchèteries professionnelles n'ont pas fait l'objet d'un recensement exhaustif par l'ORD&EC, car le suivi des flux de déchets traités a été une des priorités de travail, et que les déchets transitent pas les déchèteries avant d'être transférés vers d'autres installations de traitement suivies dans le cadre de la gestion des flux. Seules 19 déchèteries professionnelles sont recensées, et accueillent :
 - 14 500 tonnes de déchets inertes

Cependant, à titre d'exemple, l'entreprise Bonifay-Ecorecept a déployé dans le Var une douzaine de déchèteries professionnelles (non recensées dans les listes de l'ORD&EC), mais dont tous les flux sont envoyés vers les autres installations de la même société, qui sont suivies annuellement.

D. LES FLUX INTERREGIONAUX DE DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

1. Imports de déchets provenant d'autres régions

Les données collectées lors des enquêtes auprès des exploitants d'installations montrent que les installations de la région Provence Alpes Côte d'Azur ont réceptionné 438 014 tonnes de déchets inertes, et 296 t de déchets non dangereux importées d'autres régions. Aucun flux de déchet dangereux n'a été identifié.

Origines des déchets inertes :	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 84	TOTAL
26 - Drôme			19 322 t	19 322 t
30 - Gard		30 659 t	15 764 t	46 422 t
34 - Hérault		145 t	60 t	206 t
42 - Loire		77 t		77 t
67 - Bas-Rhin		1 351 t		1 351 t
99 - Etranger	370 636 t			370 636 t
	370 636 t	32 232 t	35 146 t	438 014 t

Origines des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Destination dépt. 84	TOTAL
26 - Drôme	13 t	13 t
30 - Gard	283 t	283 t
	296 t	296 t

Tableau 70 : Origine des flux de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes du BTP importés dans la région

Les tonnages de déchets issus de chantiers du BTP importés provenant d'autres région représentent moins de 4 % du tonnage traité pris en charge dans les installations de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

2. Exports de déchets vers d'autres régions

L'exportation identifiée depuis les installations de la région vers des centres de gestion des déchets hors région représente environ 38 754 tonnes de déchets inertes (DI), et 39 287 t de déchets non dangereux non inertes (DND). Ce tonnage comprend uniquement les flux de déchets issus de chantiers du BTP identifiés sortants des installations enquêtées en région. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets Auvergne Rhône Alpes, et Occitanie ne font pas état des flux issus de la région Sud traités sur leurs territoires.

Destination des déchets inertes	Origine du Dépt. 04	Origine du Dépt. 06	Origine du Dépt. 13	Origine du Dépt. 84	Total général
26 - Drôme				1 850 t	1 850 t
30 - Gard			3 572 t	9 195 t	12 767 t
Destination non communiquée	11 148 t	11 298 t		1 690 t	24 136 t
Total général	11 148 t	11 298 t	3 572 t	12 735 t	38 754 t

Destination des déchets non dangereux non inertes					TOTAL
	Origine du Dépt. 06	Origine du Dépt. 13	Origine du Dépt. 83	Total général	
30 - Gard		339 t		339 t	678 t
34 - Hérault		426 t		426 t	852 t
69 - Rhône			922 t	922 t	1 844 t
75 - Paris			5 t	5 t	10 t
92 - Hauts-de-seine		128 t		128 t	257 t
99 - Etranger	3 858 t	1 365 t	2 965 t	8 188 t	16 377 t
Destination non communiquée		9 486 t	149 t	9 635 t	19 270 t
Total général	3 858 t	11 745 t	4 041 t	19 644 t	39 287 t

Tableau 71 : Origine des flux de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes du BTP exportés hors région

À l'échelle interrégionale, environ 477 000 tonnes de déchets inertes (DI) et 39 600 t de déchets non dangereux (DND), soit près de 516 000 tonnes circulent entre notre région et les régions voisines, soit environ 4,7 % des flux de déchets inertes traités dans les installations qui accueillent des déchets du BTP en région (y compris opération de transit).

3. Circulation de déchets au sein des territoires de la région

L'enquête menée auprès des installations accueillant des déchets du BTP dans la région a permis d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux à l'intérieur du territoire.

À l'échelle régionale, près de 403 203 tonnes de déchets inertes et déchets non dangereux non inertes circulent entre les 6 départements, soit près de 4 % des tonnages traités par les installations qui accueillent des déchets du BTP en région (y compris opération de transit).

Les circulations de déchets au sein des territoires de la région sont stables par rapport à 2017.

Origines des déchets inertes :	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	TOTAL
04 - Alpes-de-Haute-Provence		9 980 t			5 694 t	33 t	15 707 t
05 - Hautes-Alpes	1 804 t						1 804 t
06 - Alpes-Maritimes	132 405 t	66 443 t			53 338 t		252 186 t
13 - Bouches-du-Rhône		57 t			14 653 t	19 059 t	33 769 t
83 - Var	62 485 t	6 914 t		115 t			69 514 t
84 - Vaucluse	14 t			17 254 t	10 t		17 278 t
	196 708 t	83 394 t	0 t	17 369 t	73 695 t	19 093 t	390 258 t

Origines des déchets non dangereux non inertes (DND) :	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	TOTAL
04 - Alpes-de-Haute-Provence		843 t					843 t
05 - Hautes-Alpes	18 t						18 t
06 - Alpes-Maritimes					62 t		62 t
13 - Bouches-du-Rhône	51 t				5 024 t	80 t	5 155 t
83 - Var	45 t						45 t
84 - Vaucluse		115 t		6 668 t	38 t		6 821 t
	114 t	958 t	0 t	6 668 t	5 124 t	80 t	12 945 t

Déchets du BTP non dangereux (inertes et non inertes)	Destination dépt. 04	Destination dépt. 05	Destination dépt. 06	Destination dépt. 13	Destination dépt. 83	Destination dépt. 84	TOTAL
04 - Alpes-de-Haute-Provence		10 823 t			5 694 t	33 t	16 551 t
05 - Hautes-Alpes	1 822 t						1 822 t
06 - Alpes-Maritimes	132 405 t	66 443 t			53 400 t		252 248 t
13 - Bouches-du-Rhône	51 t	57 t			19 677 t	19 139 t	38 924 t
83 - Var	62 530 t	6 914 t		115 t			69 559 t
84 - Vaucluse	14 t	115 t		23 922 t	48 t		24 099 t
	196 822 t	84 352 t	0 t	24 037 t	78 819 t	19 173 t	403 203 t

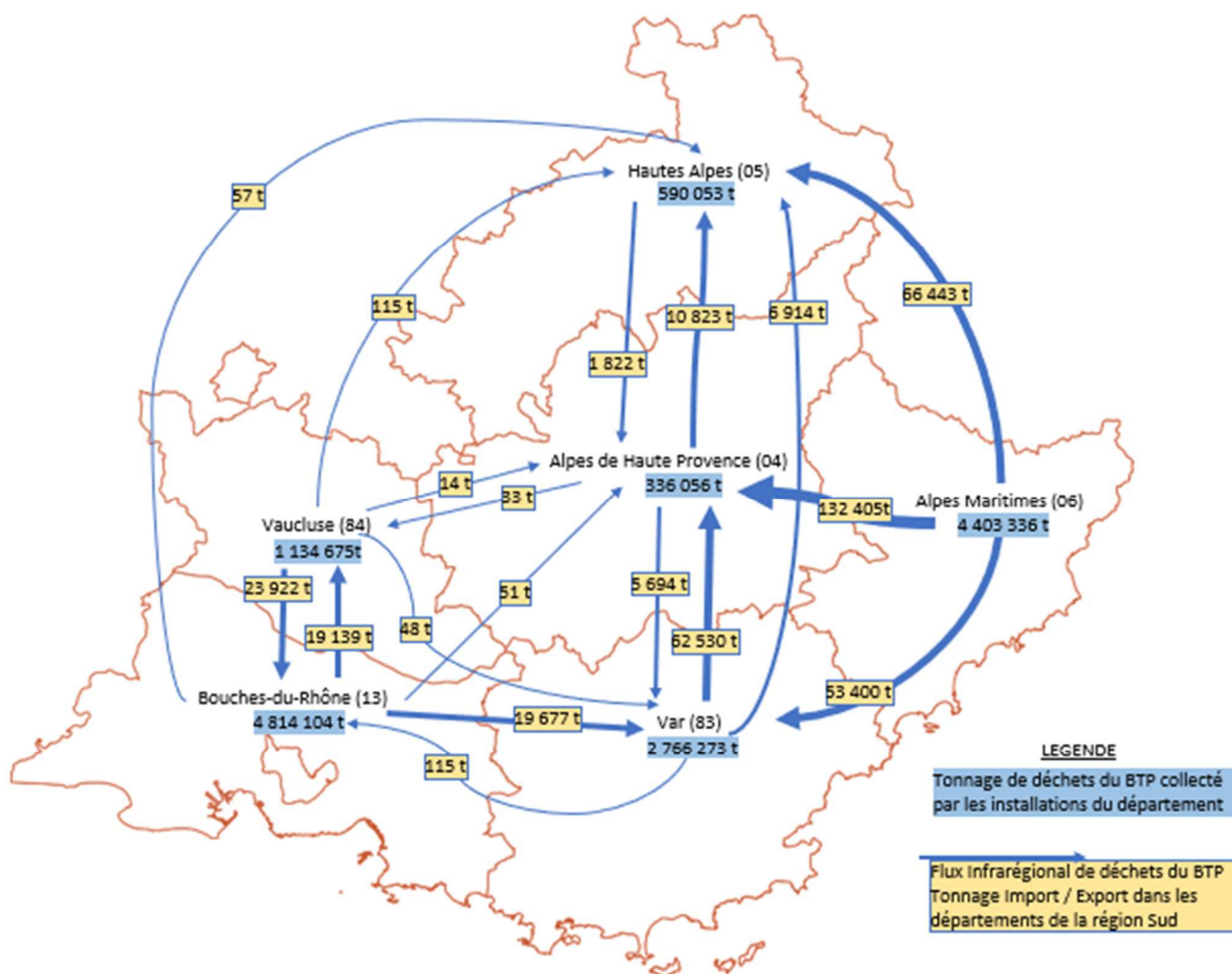
Tableau 72 : Flux infrarégionaux de déchets inertes et déchets non dangereux issus de chantiers du BTP

4. Bilan de la circulation des flux à l'échelle des territoires

Les cartes suivantes présentent les quantités de déchets du BTP (déchets inertes, déchets non dangereux non inertes) entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage collecté par les installations sur chaque territoire départemental.

Des flux importants sont exportés des Alpes-Maritimes vers les Hautes-Alpes, les Alpes de Haute Provence et le Var. Cela est à mettre en lien avec le contexte territorial très urbanisé de ce département et le faible nombre d'installation réduisant ses capacités de traitement.

Une attention particulière peut être portée sur l'importance des flux reçus importés au niveau des installations des Alpes de Haute Provence, sans augmentation des flux globaux traités au niveau de ces installations (ayant répondu aux enquêtes) pour 2018, ce qui peut expliquer les faibles taux de valorisation des déchets du BTP obtenus sur ce département en 2018.

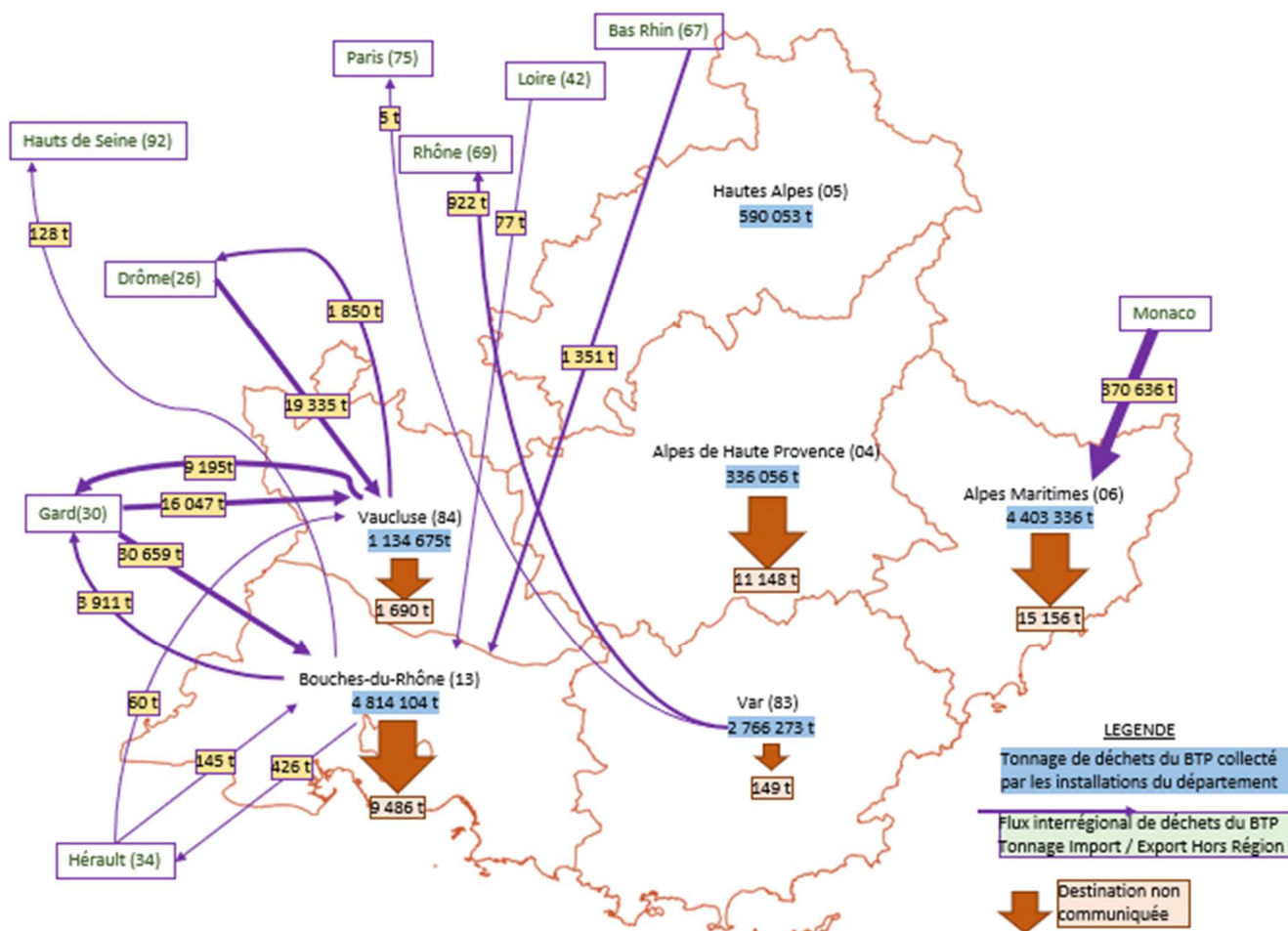


Carte 32 : Flux interdépartementaux de déchets du BTP (Di et DND confondus)

Sur la base des retours d'enquêtes auprès des installations pour l'année 2018, aucun échange avec les autres régions ni avec l'étranger n'est à constater pour les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence.

En raison d'une proximité géographique avantageuse, les échanges entre le département du Gard et les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône restent relativement importants.

Comme l'année précédente, le département des Alpes Maritimes reçoit un tonnage supérieur à 350 000 t en provenance de Monaco.



Carte 33 : Flux interrégionaux de déchets du BTP (Di et DND confondus)

E. EVOLUTIONS 2015 - 2018 DES DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP

1. Evolution du nombre d'installations impliquées dans la gestion des DI du BTP

L'enquête concernant les déchets du BTP porte sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018. Le nombre d'installations enquêtées évolue chaque année en fonction de l'identification de nouveaux sites ou de la fermeture de certains. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre d'installation global de l'enquête qui comprend des installations actives et inactives (ne recevant pas de déchets inertes pour l'année concernée) :

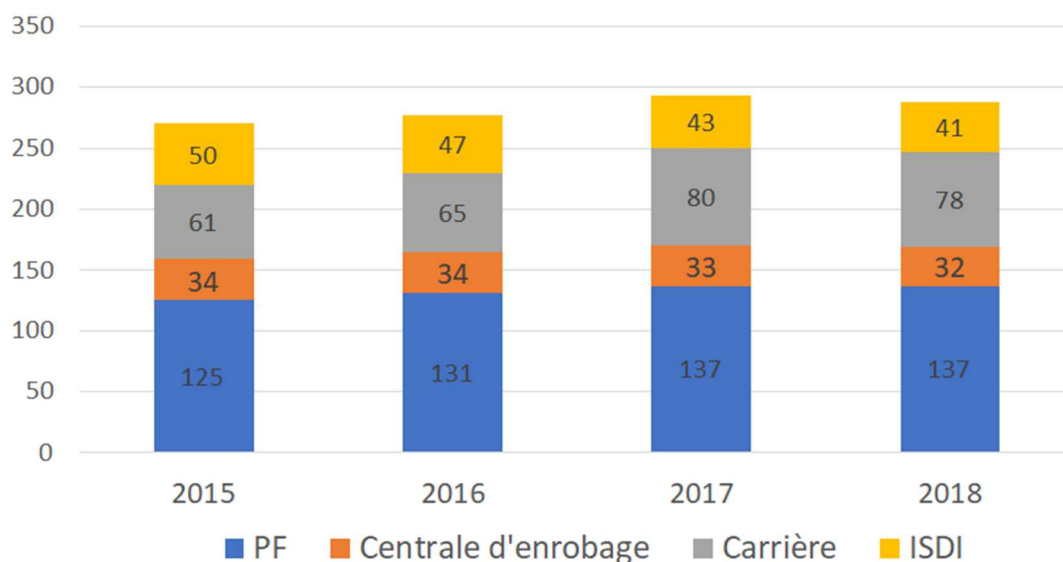


Figure 58 : Evolution du nombre d'installations autorisées

Entre 2015 et 2018, le nombre global d'installations a augmenté de 18 installations dont 12 plateformes et 17 carrières nouvellement identifiées alors que 2 centrales d'enrobage et 9 ISDI ont fermé.

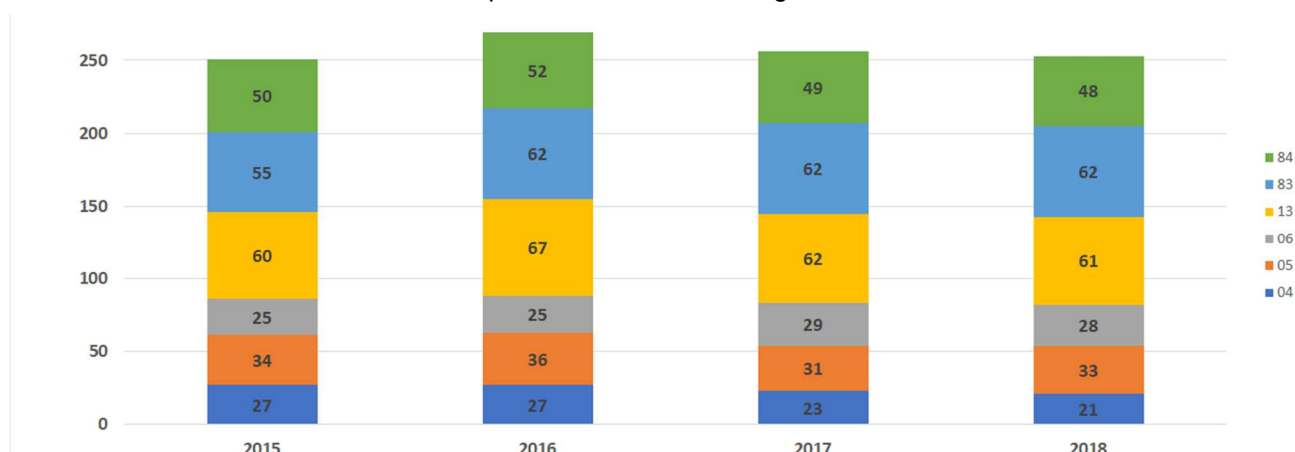


Figure 59 : Evolution du nombre d'installations actives

L'évolution du nombre d'installations actives (recevant des déchets pour l'année d'enquête) par département varie : les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse sont soumis à une faible diminution entre 2015 et 2018. Le nombre d'installations actives dépend des caractéristiques et du taux d'activité de chaque site, une carrière en exploitation peut ne pas recevoir de déchets inertes sur une année.

2. Evolution des tonnages de déchets inertes entrants sur les installations

En 2018, le flux de déchets inertes collecté sur les installations s'élève à près de 13 300 000 tonnes correspondant au tonnage entrant sur chaque installation du territoire. Ces flux peuvent ensuite, transiter par plusieurs installations avant d'être traités.

Ce chiffre correspond à une progression de 2 490 000 tonnes par rapport à 2015. Cela s'explique par l'accroissement du gisement de déchets inertes estimé, lié à la croissance économique de l'activité (chiffre d'affaire), mais également à une amélioration de la traçabilité des déchets.

L'évolution du tonnage de déchets inertes collectés par les installations reste très hétérogène à l'échelle départementale :

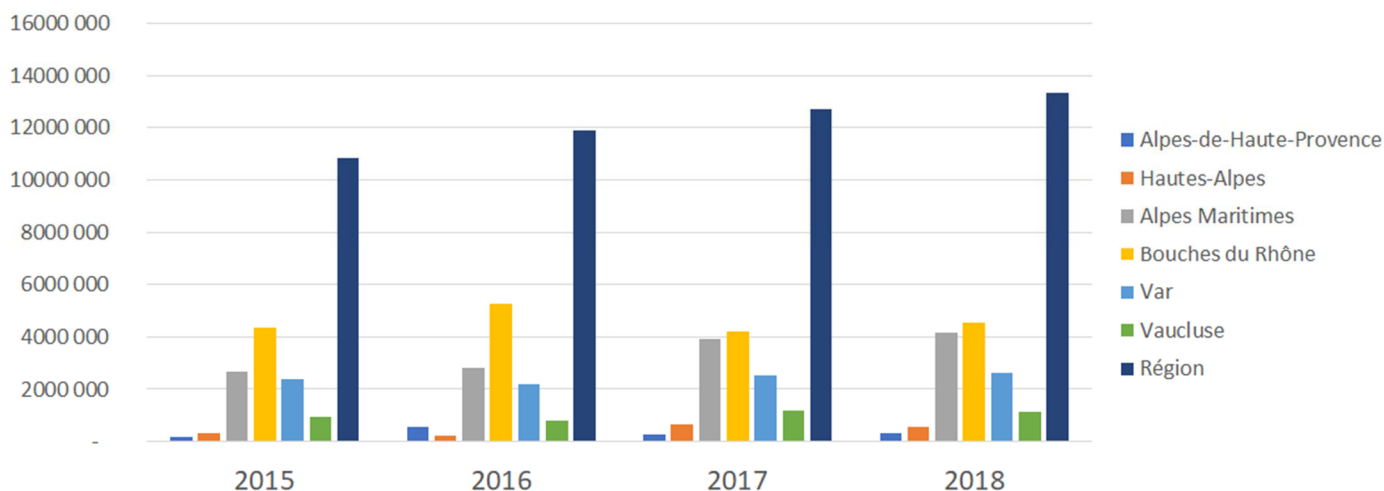


Figure 60 : Evolution des tonnages de déchets inertes entrants à l'échelle départementale

Le tonnage entrant de déchets inertes augmente pour tous les départements entre 2015 et 2018. Néanmoins l'année 2016 présente une fluctuation différente avec une augmentation de la quantité de déchets collectée pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône. Le Vaucluse, les Hautes-Alpes et le Var présentent une faible diminution du flux de déchets captés pour cette année. Cette différence dans l'évolution des tonnages entrants s'explique par la production hétérogène de déchets sur chaque territoire dépendant des grands chantiers mis en œuvre et de l'activité économique générale de ce secteur d'activité au niveau local.

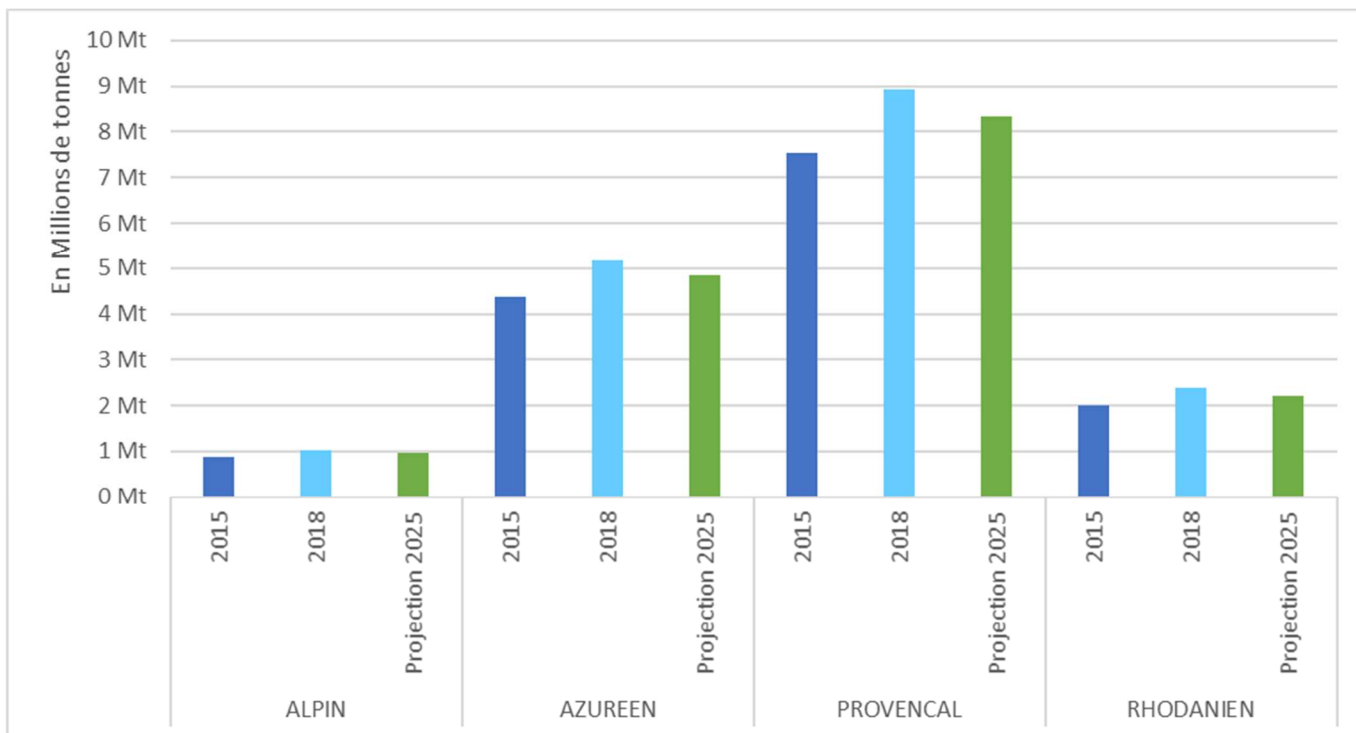


Figure 61 : Evolution des tonnages inertes entrants dans les installations à l'échelle des bassins

Au sein de chacun des bassins, les tonnages entrants ont augmenté entre 2015 et 2018 et dépassé la projection à 2025, ce qui confirme que la conjoncture économique de 2018 est supérieure à celle projetée par la CERC lors de l'élaboration du PRPGD. Leur répartition reste très hétérogène avec les bassins Alpin et Rhodanien recevant moins de 3 000 000t et les bassins Azuréen et Provençal recevant plus de 5 000 000 t.

3. Evolution des tonnages de déchets inertes traités

En 2018, les filières de traitement des déchets inertes représentent 3 240 000 tonnes de déchets recyclés, 5 390 000 tonnes valorisées en remblaiement et 2 370 000 tonnes stockées.

Les filières de traitement des déchets inertes évoluent chaque année :

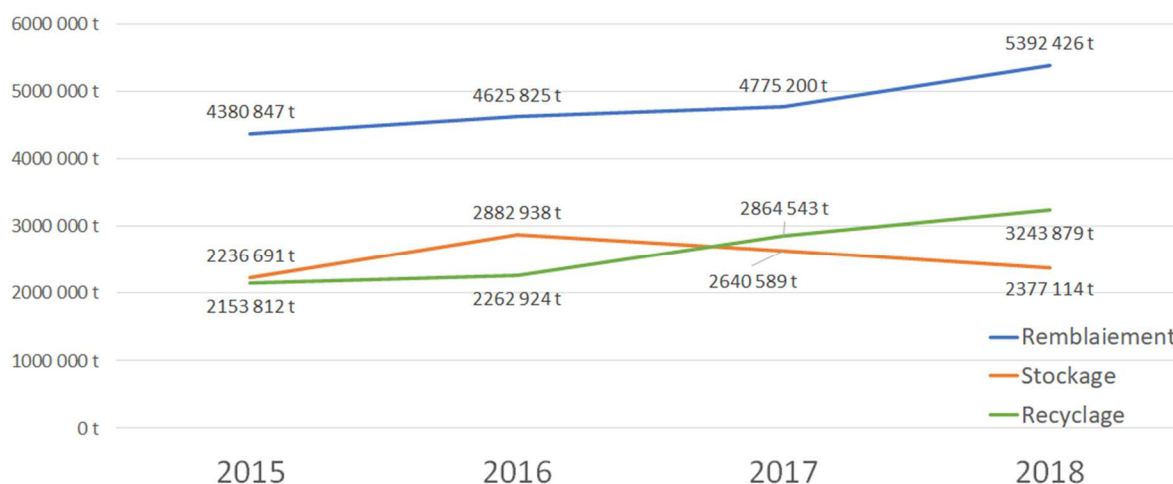


Figure 62 : Evolution des filières de traitement des déchets inertes

La filière de remblaiement des déchets inertes était plutôt constante sur les dernières années et a connu une augmentation en 2018, en dépassant le seuil de 5 millions de tonnes. Cela s'explique par une meilleure accessibilité aux données et peut aussi être corrélé à la diminution du stockage.

Le recyclage est en augmentation linéaire depuis 2016 parallèlement au stockage qui est en diminution.

En 2018, le taux de valorisation des déchets issus du BTP atteint 74 % avec une augmentation du flux identifié en installation, proportionnellement au flux en réutilisation ainsi qu'une diminution de la quantité de déchets en dépôt illégal supposée.

Le taux de valorisation régional augmente depuis 2016 :

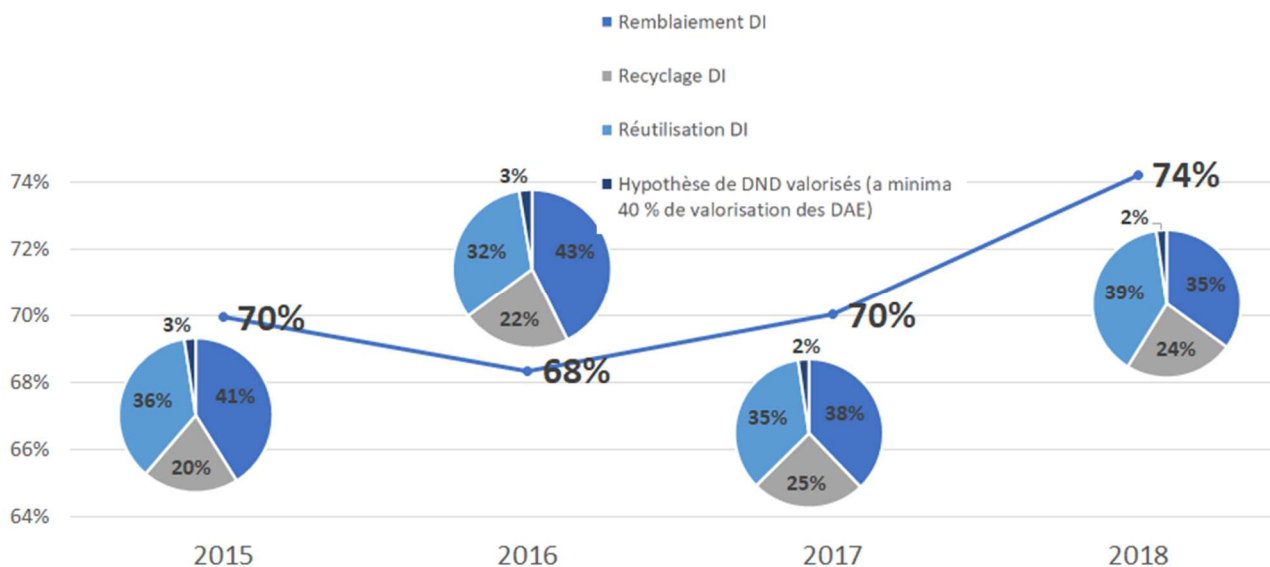


Figure 63 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle régionale

Le taux de valorisation pour l'année 2018 dépasse les 70 % fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Néanmoins le tonnage de déchet valorisé par filière évolue : le remblaiement reste majoritaire sur les trois années d'enquêtes puisque le territoire régional est pourvu de nombreuses carrières utilisant les déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement.

Le recyclage progresse grâce notamment à la répartition de proximité existante sur le territoire régional ainsi qu'à la création de nouvelles plateformes dotées d'équipement permettant d'assurer la production de nouvelles ressources par recyclage ainsi que leur commercialisation.

Enfin, compte tenu des flux constatés pris en charge dans les installations, le flux de déchets faisant objet de réutilisation progresse également depuis 2016 pour atteindre un taux de 39% en 2018. Le tonnage de DND valorisé reste hypothétique puisque le tonnage collecté dans les installations accueillant spécifiquement des déchets du BTP est très faible, et que l'origine du secteur d'activité ne peut actuellement pas être identifiée dans les autres installations accueillant des Déchets d'Activités Economiques DAE.

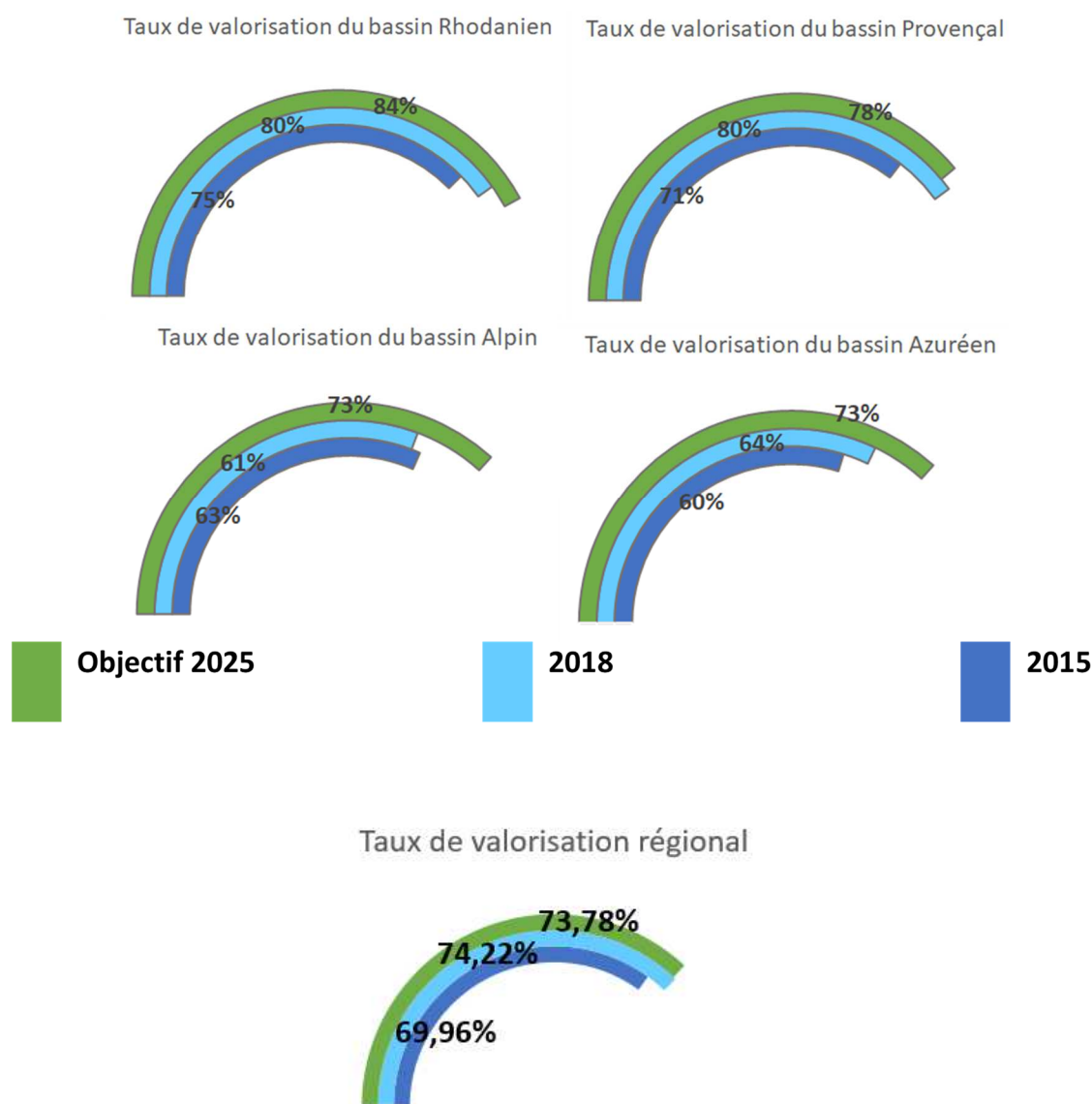


Figure 64 : Evolution du taux de valorisation à l'échelle des bassins

Les taux de valorisation ont progressé pour les bassins Rhodanien, Azuréen et Provençal. L'objectif fixé pour 2025 a même été dépassé en 2018 pour ce dernier.

En revanche, le taux de valorisation du bassin Alpin en 2018 a diminué par rapport à celui de 2015. Cela peut s'expliquer par un manque de données (retours d'enquêtes) ainsi que la traçabilité des flux.

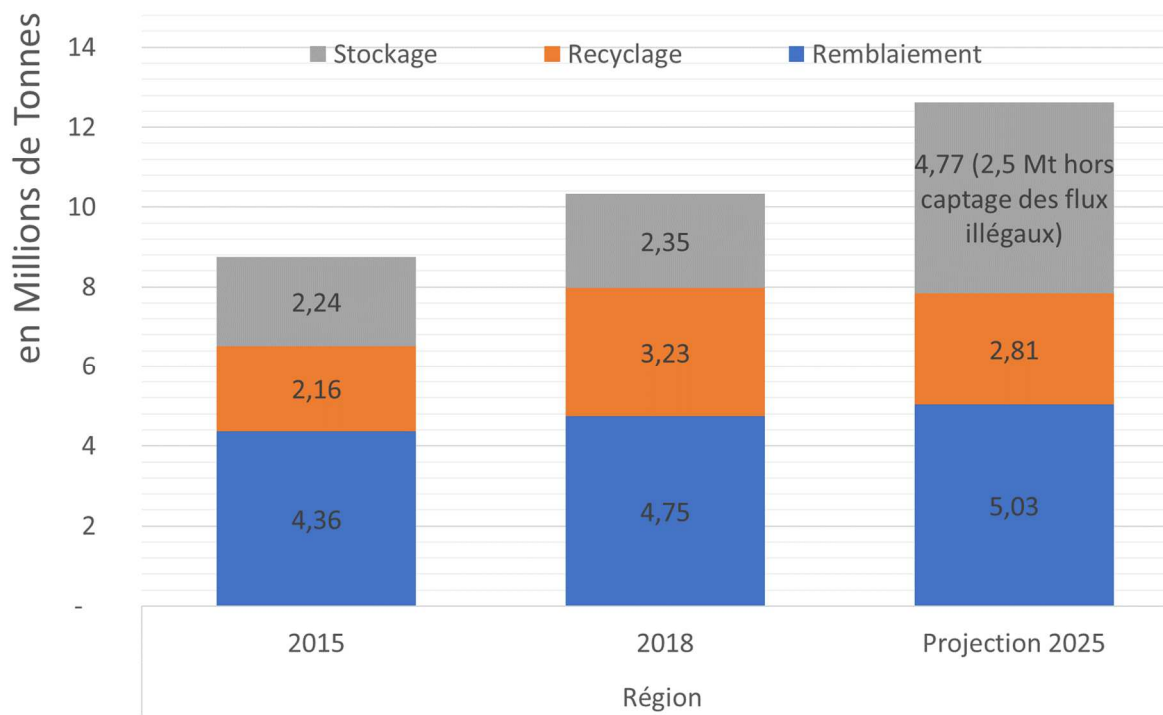


Figure 65 : Evolution des tonnages de DI traités à l'échelle des bassins

Concernant la valorisation, les projections du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets concernant les tonnages de déchets inertes traités en remblaiement sont dépassées pour le bassin Rhodanien en 2018. Les bassins Provençal et Azuréen ont augmenté pour progresser vers l'objectif de 2025. A l'inverse, le bassin Alpin a vu ses tonnages diminuer de 10 000 tonnes par rapport à 2015.

En parallèle, la quantité de déchets inertes recyclés a augmenté sur tous les bassins du territoire.

Les projections pour 2025 ont été dépassées pour les bassins Alpin, Azuréen et Provençal. A niveau régional, le recyclage des déchets inertes a dépassé l'objectif fixé pour 2025.

Par effet de vase communicant, ces progressions de valorisation contribuent à faire diminuer la mise en stockage sur les bassins Provençal et Rhodanien et stagner sur le bassin Alpin.

Une forte augmentation de la mise en stockage sur le bassin Azuréen est cependant à noter. Ainsi, les tonnages stockés dépassent de 40 000 tonnes la projection pour 2025. Ce constat peut s'expliquer notamment par une forte augmentation du captage de déchets dans les installations sur ce territoire couplée à la création de nouvelles installations et un meilleur maillage. Nous faisons également l'hypothèse d'une baisse des flux en stockage illégal sur ce territoire, qui devra être confirmée par les services de la DREAL.